

## Séance du 25 mars 2013.

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président  
DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, Echevins  
M. J.DONFUT, Président du CAS  
MM. DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN,  
LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ,  
VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU,  
HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU, Conseillers  
Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Monsieur le Bourgmestre-Président ouvre la séance du Conseil et excuse l'absence de Madame Ingrid DUPONT et des Messieurs DISABATO et STIEVENART

### **Programme de Politique Générale – Approbation**

En application de l'article L1123-27 du CDLD, le Collège Communal soumet au Conseil Communal le programme de politique générale 2013-2018.

M.le Bourgmestre annonce qu'il lui appartient de présenter le Programme de Politique Générale 2013-2018 qui est un moment important pour la vie de la Commune. Ce programme explique notamment la politique qui sera menée durant les six années de mandature. Il exprime notamment les intentions et les motivations qui animent la majorité en place et la politique qu'elle entend mener durant les 6 ans à venir.

Celui-ci a été élaboré par une nouvelle majorité et s'inscrit dans un projet structurant pour Frameries ; c'est une projection pour l'avenir en fonction des politiques qui ont été menées durant les mandatures précédentes, en lien direct avec des éléments forts qui ont été menés dernièrement.

M.le Bgm présente alors le PPG à l'Assemblée :

#### **Préambule**

La Commune de Frameries, comme d'autres Communes de la région, a été durement touchée par la disparition des différents charbonnages et industries lourdes dans le courant des années 60. La stratégie développée depuis plus de 20 ans commence à porter ses fruits et cela se traduit notamment par le redressement socio-économique de notre Commune et l'augmentation de notre population.

La majorité PS-MR, issue des élections du 14 octobre 2012, est déterminée à poursuivre ce redressement et à tout mettre en œuvre pour assurer le bien-être et l'épanouissement de l'ensemble de la population framerisoise, à travers une politique équilibrée en matière de développement économique, d'action sociale, de sécurité et d'embellissement du cadre de vie. Les priorités fixées par la nouvelle majorité dans cette Déclaration de Politique Générale s'insèrent très clairement dans une perspective de développement durable à long terme pour notre Commune.

L'équipe PS-MR aura ainsi pour objectif majeur de mener une politique volontariste en matière de développement économique et d'action sociale. Attirer de nouvelles activités dans notre Commune sera une des clés de voûte de l'action de la majorité au cours des six prochaines années. Le développement rural et touristique des villages d'Eugies, Sars-la-Bruyère et Noirchain, via l'opération de développement rural viendra consolider la volonté de la majorité de renforcer l'attractivité de notre entité. En matière d'action sociale, la majorité s'attachera à renforcer les liens intergénérationnels, à offrir des structures et services nécessaires au développement de tous et à lutter contre les discriminations et l'isolement au quotidien de toutes les catégories de notre population. En effet, c'est de cette manière que pourra se construire une société plus égalitaire, plus solidaire, plus riche de ses diversités et où chacun pourra trouver sa place et s'épanouir au sein de la collectivité mais également en tant qu'individu avec ses propres désirs et aspirations. La jeunesse sera également au centre de l'attention via la mise en place d'une politique volontariste en la matière. Cette action sociale constitue un pilier indispensable au développement harmonieux de l'ensemble de notre population, le ciment nécessaire à l'instauration du « Mieux Vivre Ensemble » dans notre Commune.

Le bien-être de nos concitoyens constitue d'ailleurs à ce titre la deuxième priorité de la majorité. Cela passe notamment par la préservation d'un cadre de vie de qualité, accueillant et paisible. Les élus PS-MR feront dès lors en sorte que chaque citoyen puisse être fier de son cadre de vie et qu'il participe à sa préservation. De nombreuses initiatives en ce sens seront donc menées, notamment dans les domaines de la sécurité et de la propreté. La majorité s'engage à investir davantage dans les espaces publics et les parcs communaux de notre entité. Par ailleurs, la rénovation urbaine sera poursuivie et étendue à d'autres quartiers de notre entité, de même que les actions visant à accroître l'offre de logements et à favoriser l'accès à la propriété pour le plus grand nombre, et en particulier les jeunes ménages.

Parce que l'émancipation du citoyen constitue enfin la troisième ligne directrice de l'équipe PS-MR, la majorité mettra en place des initiatives novatrices pour favoriser un enseignement de qualité et le renforcement de l'accueil extra-scolaire. La coalition se concentrera aussi sur le développement du sport dans notre Commune, notamment via une politique visant à généraliser la pratique du sport pour tous et l'amélioration des infrastructures pour les clubs de notre entité. Enfin, elle proposera également une programmation culturelle accessible à tous et ambitieuse, notamment dans la perspective de « Mons 2015, Capitale européenne de la Culture ». A cet effet, la création d'une salle multifonctionnelle serait de nature à compléter les nombreuses actions qui seront menées dans ce domaine pour renforcer le pôle culturel de notre Commune.

Pour répondre à ces différentes préoccupations et afin de rendre possible le financement de ces projets, la majorité poursuivra sa recherche incessante de différentes subventions, à tous les niveaux de pouvoir. Egalement, une administration efficace, rapide et de qualité est une condition sine qua non pour offrir au citoyen la qualité de service qu'il est en droit d'attendre de tout organisme public. La majorité veillera donc à ce que les services de notre Administration puissent viser l'excellence, pour un service au citoyen irréprochable.

Dans un contexte économique et financier difficile, la majorité s'attèlera à poursuivre l'application du plan de gestion et à maîtriser les finances communales afin de retrouver l'équilibre budgétaire dans les plus brefs délais.

Rendre notre commune encore plus attrayante, attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités créatrices d'emplois durables, faciliter les rapports entre l'administration et le citoyen, renforcer la sécurité, la cohésion sociale et l'implication du citoyen dans la préservation du cadre de vie framerisois, tels sont les objectifs majeurs que s'est fixée la majorité PS-MR durant les six prochaines années, pour assurer à Frameries et à toute notre population un avenir serein et maîtrisé. Cet avenir se construira dans une logique où les trois piliers du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement sont respectés et se renforcent l'un l'autre grâce aux différentes politiques qui seront mises en place, avec le souci constant d'y associer toutes les composantes de notre population.

## 1. Développement économique et Emploi

Une politique économique prospective et volontariste est absolument indispensable car elle favorise la création d'activités et d'emplois durables, par l'implantation de nouvelles entreprises et de nouvelles surfaces commerciales. Dans la conjoncture difficile que nous connaissons actuellement, la majorité PS-MR entend soutenir les entreprises avec un ancrage local fort et développer l'esprit d'entreprendre en multipliant les aides pratiques et administratives aux jeunes entrepreneurs dans la phase critique de démarrage de leur projet.

La coalition en place réunira les conditions nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises et PME sur notre territoire (en partenariat avec les différents acteurs sectoriels que sont l'IDEA, la Mission Régionale pour l'Emploi Mons-Borinage, la Maison de l'Emploi, ...) et poursuivra le dialogue permanent avec le monde entrepreneurial et commercial de notre tissu économique local. Elle veillera en outre à activer différents mécanismes visant à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

### L'emploi, facteur essentiel de cohésion sociale et de bien-être

Augmenter le volume d'emplois dans le contexte de crise que notre époque traverse actuellement est un des défis majeurs auxquels la majorité entend s'attaquer sans relâche et avec détermination. Même si la politique de l'emploi dépend essentiellement des niveaux fédéral et régional, le pouvoir communal entend mener une politique volontariste dans ce domaine.

Frameries accueille sur son territoire plusieurs outils d'aide à l'emploi et à la réinsertion professionnelle tels que la Maison de l'Emploi, la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage, une Agence de Développement Local, l'Agence Locale pour l'Emploi, sans oublier le service d'insertion socioprofessionnelle de notre CPAS. Nous veillerons ainsi à renforcer et à dynamiser la coordination entre ces différents acteurs de terrain mais également à mettre en place des synergies avec les opérateurs de formation publics et privés (FOREM, centres de validation des compétences, ASBL permettant l'obtention du permis de conduire à des conditions démocratiques, ...) pour permettre aux demandeurs d'emploi de notre entité de

bénéficier d'un accompagnement intensif et personnalisé, avec une orientation privilégiée vers les secteurs et métiers d'avenir qui répondront aux défis de l'économie de demain.

Dans le dialogue mis en place avec le monde entrepreneurial et les investisseurs potentiels, nous veillerons à les sensibiliser et les inviterons à travailler avec les structures d'aide à l'emploi régionale et locale, et en particulier avec la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage.

L'économie sociale est aussi un bassin non négligeable de gisements d'emplois locaux pour les métiers d'avenir. Nous pensons notamment au secteur des services aux personnes âgées et à la famille. Nous veillerons donc à renforcer les partenariats entre les structures de première ligne d'aide à l'emploi et les agences conseil spécialisées en économie sociale pour favoriser la reconversion et l'activation des demandeurs d'emploi dans les métiers de demain.

Cette politique proactive en matière d'aide à l'emploi doit s'accompagner d'une ambition pour Frameries visant à la création d'activités économiques durables sur notre territoire.

#### La création d'activités et le développement commercial, éléments pivots d'une politique économique dynamique et prospective

La création d'activités nouvelles est une condition sine qua non pour renforcer et dynamiser le développement économique de notre Commune. A cet effet, la majorité entend poursuivre le développement des zonings industriels et artisanaux situés sur le territoire framerisois, en collaboration avec les services de l'IDEA. Elle entend aussi améliorer l'accueil et la stratégie visant à attirer de nouveaux investisseurs, notamment via la réalisation d'une brochure de présentation de Frameries à destination de ces derniers, brochure qui aura pour objectif d'exposer les atouts de notre Commune et les perspectives de développement économique qui s'offrent aux investisseurs sur notre entité. Nous mettrons donc tout en place pour accompagner de manière systématique toute personne désireuse de créer son activité à Frameries. Notre Agence de Développement Local en sera un des outils essentiels.

En outre, en termes de développement commercial, nous allons mener une politique tout à fait innovante à l'échelle wallonne, par la création d'une « maternité commerciale ». Cette « maternité commerciale » permettra d'accueillir et favoriser l'éclosion de nouveaux commerces dans des locaux publics de qualité pendant une période de temps déterminée, et ce, à un prix inférieur à celui du marché, afin d'aider les nouveaux commerçants pendant la phase critique de démarrage de leur projet. Cette « maternité commerciale » sera au cœur d'un complexe multifonctionnel, beaucoup plus vaste et à l'allure moderne, qui sera situé dans le centre-ville de Frameries et accueillera de nouvelles surfaces commerciales. De la sorte, l'offre commerciale sur l'entité et la qualité du commerce local seront toutes deux renforcées. Cette stratégie visant à élargir le mix commercial et à consolider le maillage commercial de notre Commune sera complétée par la réhabilitation de l'ancien complexe du « Family Center » de la rue de l'Industrie, créant ainsi le chaînon manquant pour relier les centres-villes de Frameries et de La Bouverie.

Après les importants travaux de rénovation des rues des Alliés et Désiré Maroille et ceux de la rue de La Libération, la majorité amplifiera la redynamisation du commerce local, afin d'inscrire Frameries sur la voie de la modernité et placer notre Commune dans l'espace régional en tant que troisième pôle commercial spécialisé, aux côtés de Mons et de Saint-Ghislain. En effet, l'activité commerciale est fondamentale pour l'attractivité de toute ville : non seulement elle génère des emplois et de l'activité économique, mais le commerce entraîne également avec lui convivialité et animation dans le centre-ville. Son rôle économique et social est donc indéniable dans la vie d'une Commune et de ses habitants. Redynamiser les centres-villes commerciaux présents sur notre entité dans un souci de développer un commerce de qualité et de proximité permettant de favoriser les circuits courts, tel est donc l'objectif principal de la majorité en la matière.

Dès lors, pour favoriser la dynamique commerciale et renforcer l'image attractive de Frameries, nous mettrons sur pied une journée dédiée au commerce local et aux entreprises locales et nous susciterons une adaptation des horaires des administrations, des commerces et des sociétés de service au profit des personnes actives, afin qu'elles puissent bénéficier de services et de biens de qualité en-dehors des horaires classiques de bureau. Nous poursuivrons également notre soutien financier pour les commerçants, notamment lors de grands travaux d'infrastructures.

Dans cette même optique, nous augmenterons la capacité de stationnement dans le centre-ville de Frameries, par la création d'un parking souterrain de près de 100 places. Nous mettrons en place également une gestion rationnelle de l'offre de parking en centre ville.

## 2. Sécurité-Propreté-Mobilité

### Sécurité et prévention: des exigences naturelles, des défis constants...

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité ! C'est précisément pour cette raison que la majorité PS-MR prendra toutes les mesures nécessaires en matière de protection des personnes et des biens pour que Frameries reste une commune où il fait bon vivre.

Dans la mesure du possible, elle mettra en particulier l'accent sur la prévention, qui reste la meilleure des mesures de sécurité. A cet égard, elle renforcera les moyens de la police de proximité, consolidera la présence d'agents dans les quartiers.

La sécurité, c'est l'affaire de tous ! Par une présence accrue de policiers, combinée aux services de prévention et à l'organisation de réunions dans les différents quartiers, dans une optique de démocratie participative, le citoyen sera associé à la réflexion sur la sécurité. Cette collaboration entre les différents services communaux, la Police et les citoyens poursuivra différents objectifs : amplifier la lutte contre les incivilités, accentuer la sécurisation des zones commerciales et d'habitat, veiller à la sécurité d'un quartier en identifiant ses points noirs et aboutir à l'élaboration de « contrats de quartier ».

Par ailleurs, quels que soient l'effectif policier ou la présence des gardiens de la paix, ces derniers ne pourront pas assurer une présence de chaque instant en tous lieux

sensibles. Pour cette raison, la majorité encouragera l'utilisation pertinente de caméras de surveillance aux endroits stratégiques de notre entité. Il s'agit d'un moyen de prévention efficace contre la délinquance et les auteurs d'incivilités, dont les actes pèsent lourdement sur les deniers de la collectivité.

En outre, pour tous les délits et incivilités divers, la majorité renforcera les moyens visant à identifier les auteurs de ces actes qui empoisonnent le quotidien de toute notre population.

Enfin, nous renforcerons, avec les services de police, notre action afin de rencontrer les priorités du plan zonal de sécurité : lutte contre les vols dans les habitations, lutte contre la toxicomanie, lutte contre l'insécurité routière et lutte contre les incivilités.

### La mobilité, enjeu majeur pour la sécurité

La mobilité sera intégrée dans une vision globale et transversale liée au développement local et au confort du citoyen. La majorité placera la mobilité et la sécurité au cœur de la politique communale de développement territorial et de protection du cadre de vie.

De nombreuses initiatives en ce domaine seront initiées.

Ainsi, il est à pointer que la sécurité routière restera une priorité fondamentale. A cet égard, la Majorité prône la mise en place de mesures de circulation et de mobilité plus adaptées aux besoins des citoyens, avec une attention particulière aux usagers les plus vulnérables (enfants, seniors, personnes à mobilité réduite mais également les « deux roues ») notamment par la mise en place d'un plan communal de lutte contre l'insécurité routière, la création du système des « anges gardiens » (personnes âgées) aux abords des écoles. Les mécanismes de lutte contre l'insécurité routière seront dès lors renforcés, par exemple en optimisant les dispositifs visant à ralentir la vitesse sur le territoire communal (ralentisseurs, déviations, panneaux indicateurs plus visibles...), en renforçant la répression (promouvoir davantage de radars fixes et mobiles).

Aussi, il est à mettre en exergue que la Commune améliorera la fluidité et la sécurité du réseau routier en amplifiant la coordination supracommunale (Province, Région, Commune). En outre, en collaboration avec les TEC, la commune étudiera la mise en place d'une offre de transport pour relier les quartiers mal desservis aux centres urbains.

Dans un autre registre, la majorité sera attentive, par une politique adaptée, à renforcer tout ce qui pourrait favoriser la mobilité douce et veillera, là où c'est possible, à aménager davantage de parkings au sein des différents quartiers de la Commune.

### Un environnement propre, agréable et accueillant pour une Commune plus attractive

La propreté publique est un élément essentiel de la qualité de vie. Maintenir la propreté du territoire et son embellissement est une priorité pour la majorité. Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes seront réalisées :

- 1) Améliorer l'organisation des collectes de déchets par la société gestionnaire, tout en maîtrisant le coût du service ;
- 2) Réaménager et embellir les espaces publics et les parcs communaux ;
- 3) Mener des actions de sensibilisation au développement durable, aux économies d'énergie et à la lutte contre toute forme de pollution ;
- 4) Renforcer la lutte contre l'incivilité et la malpropreté par des contrôles plus nombreux et appliquer une répression accrue en matière de sanctions.

Les instances communales entendent renforcer les initiatives de prévention par la sensibilisation, l'information, l'éducation des jeunes et de l'ensemble des habitants sur les problèmes de propreté publique afin d'encourager les citoyens à participer activement à une meilleure gestion de leur environnement.

### 3. Action sociale

#### Action sociale et égalité des chances

La solidarité est une valeur partagée par les deux composantes de la majorité qui agira au mieux afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre dans la dignité.

La société est en constante mutation et de nouveaux défis sociaux apparaissent sans cesse : familles monoparentales, couples surendettés, personnes sans emploi, nouvelles formes de pauvreté, personnes isolées, violences intrafamiliales et conjugales .... Ce sont des réalités quotidiennes auxquelles la majorité doit faire face avec détermination. Certes, la Commune ne pourra pas résoudre seule l'ensemble des problèmes mais elle se doit d'être proche de toutes les Frameroises et de tous les Framerois, particulièrement de ceux et celles qui souffrent. Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations sera un objectif stratégique.

L'intergénérationnel constituera la clé de voûte de l'ensemble des projets animés par la Commune et le CPAS. Ce lien permettra de retisser progressivement la toile relationnelle qui, au-delà de l'action déjà très présente des services de proximité, doit permettre de restituer, pour l'ensemble des habitants et quel que soit leur âge, les valeurs de respect, d'estime et d'utilité sociale.

Le CPAS amplifiera sa politique d'insertion sociale à travers de nombreuses initiatives : en soutenant la parentalité, en renforçant le magasin social, en créant un dispositif d'urgence sociale en collaboration avec la zone de police, .... Les services de proximité seront consolidés particulièrement pour les personnes âgées.

La lutte contre le surendettement par la prévention et l'éducation fera l'objet d'actions particulières au cours de cette mandature 2013-2018.

La Commune quant à elle pérennisera sa politique visant à réduire la fracture numérique par la poursuite du programme des « Espaces Publics Numériques » (EPN), qui permet de renforcer l'accessibilité de tous aux outils de la société de l'information à travers des activités d'initiation, d'apprentissage et de médiation aux

usages et outils numériques. Cette politique restera bien entendu accessible à l'ensemble de notre population, avec un focus particulier sur notre population sénior.

### L'accueil de la petite enfance

En matière d'accueil de la petite enfance, la majorité ouvrira une nouvelle crèche de 42 places près de la place Calmette avec des horaires adaptés à la vie professionnelle des parents. Dans cette même optique, il sera mis en place un accueil extra-scolaire, au travers d'une coordination entre la Commune et les Associations spécialisées avec des horaires adaptés.

La majorité encouragera aussi les activités pour les enfants de 2,5 à 5 ans pendant les vacances scolaires. De plus, la commune poursuivra la rénovation des établissements scolaires communaux pour améliorer le confort des enfants et s'inscrire dans un programme cohérent d'économies d'énergie ; là aussi, l'accent sera mis sur la sécurité dans et aux abords des écoles.

Avec différents acteurs du secteur (ONE, mutualités, Irsia, ...), nous aborderons la problématique de l'encadrement des familles confrontées à la maladie des enfants en bas âge.

### La jeunesse, au centre de nos préoccupations

La majorité PS-MR ouvrira une auberge de jeunesse au pavillon de la Garde et développera le relais Infor-Jeunes.

Aussi, la Commune renforcera l'encadrement des jeunes via le Plan de Cohésion Sociale. Elle développera aussi des activités encadrées dans les quartiers, comme par exemple, la pratique de différents sports de rue, mais aussi la mise en place d'activités à caractère culturel ou sportif favorisant l'émancipation du jeune dans la société d'aujourd'hui.

Ces différentes actions offriront à notre jeunesse les espaces d'expression et d'émancipation qu'elle mérite au sein de notre société.

### Les seniors

La majorité renforcera la participation des aînés dans la vie communale et assurera un encadrement adapté à celles et ceux qui le souhaitent ou le nécessitent.

Les aînés sont de plus en plus actifs et présents dans notre société. A cet effet, différentes actions spécifiques seront développées au cours de cette mandature pour favoriser leur participation à la vie citoyenne et associative (cycles « sport sénior », ...).

Ils peuvent également apporter une expérience de vie mais aussi professionnelle aux plus jeunes à travers notamment les échanges de savoirs et de connaissances. En vue de favoriser les échanges entre les différentes générations, nous créerons un espace de concertation entre la Commune, les Associations et les Seniors. Nous



poursuivrons également notre important programme d'activités et excursions mis en place via notre service du Temps Libre.

L'intergénérationnel sera un mot d'ordre dans l'organisation des activités et services destinés aux plus âgés. Le CPAS et la Commune favoriseront ainsi l'établissement de réseaux permettant aux personnes âgées de sortir de leur isolement. Ils veilleront en outre à assurer le maintien à domicile de ces personnes via une offre de services appropriée ou, lorsque cela s'avère difficile, l'accueil dans des structures modernes et adaptées. Dans cette optique, le CPAS créera 3 unités de 15 lits pour personnes âgées désorientées sur le site des Ecureuils. En outre, un guichet communal sur les services sociaux disponibles à destination des seniors sera créé au cours de cette mandature.

#### 4. Rénovation urbaine, travaux et logement

Pour développer un cadre de vie harmonieux, accueillant et paisible, l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont deux domaines essentiels. Il en va de la qualité de vie de l'ensemble de notre population, et cette qualité de vie passe inévitablement par la qualité de l'espace public et de l'environnement.

L'aménagement du territoire a aussi toute son importance pour valoriser l'habitat et permettre parallèlement le développement cohérent et réfléchi d'activités économiques, sociales et de loisirs. Parce que la majorité entend clairement s'inscrire dans une démarche de développement durable, cette logique tient également compte de l'environnement et de la préservation des espaces naturels, notamment des parcs et sentiers publics, en vue d'accroître la mobilité douce.

Cette démarche sera en outre complétée par la révision de plusieurs outils structurants de planification mis en place au cours des mandatures précédentes, à savoir le Règlement Communal d'Urbanisme et le Schéma de structure. Ce dernier, véritable outil stratégique transversal participatif fera l'objet d'une refonte complète pour inscrire Frameries sur la voie de la modernité. La nouvelle majorité dotera aussi Frameries d'un Plan Communal d'Aménagement pour la zone située à proximité du PASS. Toutes ces mesures permettront de placer notre Commune dans une perspective d'avenir pour les prochaines décennies, et concrétiser ainsi non seulement le développement des nombreux projets que nous comptons réaliser sur notre entité mais aussi d'adapter ces outils aux nouveaux besoins de notre population.

#### La rénovation et la revitalisation urbaines, clés de voûte du renouveau de notre Commune

Depuis près de 20 ans, Frameries est inscrite dans un schéma de rénovation urbaine, mécanisme régional visant au maintien de l'animation des centres urbains et d'un habitat diversifié pour toutes les classes de la population, mais aussi à l'amélioration de la qualité des logements, et du cadre de vie en général. Aujourd'hui, les centres-villes de Frameries et de La Bouverie ont profondément changé, tournant ainsi ces deux pôles urbains vers la modernité. Ces différentes opérations n'auraient certainement pas pu être réalisables avec le seul budget communal. C'est grâce aux différentes aides publiques obtenues auprès de plusieurs niveaux de pouvoir que ce

qui n'était au départ qu'une vision stratégique pour notre Commune a pu devenir réalité.

Cette dynamique mise en place permet d'attirer de nombreux promoteurs immobiliers, en augmentant par la même occasion l'offre de logements sur la Commune et par conséquent, le chiffre de notre population. Cette politique, qui a clairement fait ses preuves et a permis le développement sans précédent et l'amélioration du cadre de vie framerisois et du bien-être des citoyens, nous la poursuivrons avec la même ténacité et nous étendrons le périmètre de son champ d'application à d'autres quartiers, et notamment celui compris entre la gare, la rue de Genly et la rue Franklin Roosevelt. Tout comme pour la programmation précédente, cela ne pourra être envisagé que par un partenariat actif avec la Région wallonne, se traduisant par l'obtention de conventions d'exécution.

Dans le cadre de la refonte complète de la rue des Alliés et du quartier des 4 Pavés, le nouveau complexe multifonctionnel, unique dans la région, permettra d'accroître l'attractivité de Frameries, notamment en captant le potentiel de clients qui gravitent dans notre zone de chalandise. En outre, le potentiel de l'espace public en terme social et culturel renforcera d'autant plus cette attractivité et contribuera non seulement à consolider la mixité urbaine et l'émulation sociale qu'elle induit, mais également à promouvoir la convivialité urbaine. De cette manière, la majorité s'inscrit pleinement dans la volonté wallonne de recentrage urbain, objectif sous-jacent aux politiques régionales en matière de logement, d'aménagement du territoire et de développement durable. Ce nouveau complexe sera donc incontestablement, par sa qualité architecturale et la qualité d'accueil et de services qui y sera proposée, la vitrine de Frameries, le tremplin vers l'avenir pour notre Commune.

Sous réserve de l'obtention de subsides et via les outils de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine, la majorité s'engage aussi à aménager la rue Bosquétia, la rue Joseph Dufrane, la rue Général Leman, le parvis de l'église, le parc communal devant l'église ainsi que la rue du Onze novembre. La revitalisation de la plaine Volders sera entamée, en aménageant notamment des places de stationnement et en y sécurisant le flux de circulation; enfin, le système d'éclairage de la Grand Place de Frameries sera modernisé, avec une mise en valeur particulière de l'Hôtel de Ville. Tous ces projets tendent évidemment à embellir l'espace public, à le rendre plus agréable et sécurisant pour notre population, induisant par la même occasion un sentiment de respect de ces espaces.

Les autres quartiers de l'entité ne seront évidemment pas laissés pour compte. Ainsi, la rénovation du centre de La Bouverie sera poursuivie, notamment autour du pôle culturel représenté physiquement par l'Académie de musique et la Bibliothèque. En outre, le parc communal de La Bouverie sera entièrement réaménagé, pour qu'il puisse à nouveau pleinement jouer son rôle d'espace public agréable et de lieu de rencontre favorisant la cohésion et la mixité sociale. Tous ces investissements seront réalisés et intégrés de manière harmonieuse et cohérente dans l'environnement actuel.

## Des travaux publics pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité dans nos quartiers

En termes de travaux de voirie et de trottoirs, la majorité poursuivra leur entretien et leur aménagement, et ce, via le plan triennal et le droit de tirage. Au cours de ces travaux, l'accent sera mis sur la rénovation et la sécurisation, la modernisation du réseau d'égouttage, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et une attention particulière sera portée aux usagers faibles.

En outre, elle maintiendra son effort d'investissement en la matière en inscrivant de nouvelles voiries en rénovation lourde pour les programmes triennaux 2013-2015 et 2016-2018, selon un schéma cohérent élaboré à l'échelle communale. La volonté de la nouvelle majorité sera donc de tenter de répondre au mieux à l'ensemble des besoins et aux situations critiques rencontrées par les Frameroises et les Framerois, et ce, en fonction de moyens qui pourront être dégagés à cet effet.

## L'accès au logement et un habitat de qualité : deux droits fondamentaux pour le bien-être au quotidien de nos concitoyens

L'accès au logement et un habitat de qualité sont deux droits fondamentaux pour le bien-être au quotidien de notre population sur lesquels la majorité ne transigera pas et pour lesquels elle va intensifier son action. Frameries a connu une importante croissance démographique ces dernières années, il est donc fondamental pour le développement de notre Commune de poursuivre sur cette lancée car la richesse et la prospérité d'une Commune, c'est incontestablement sa population.

Cette politique du logement sera un des enjeux majeurs à l'avenir et le nouveau Collège entend l'affronter avec détermination. Elle s'articulera autour de deux axes essentiels : la densification de l'habitat dans les centres urbains via l'augmentation de l'offre de logements d'une part et la consolidation du logement social sur notre territoire d'autre part.

Pour augmenter l'offre de logements sur notre Commune, la nouvelle majorité entend mener les actions suivantes :

- Mettre en œuvre une Zone d'Aménagement Communal Concerté à proximité du centre-ville de Frameries. Ce nouvel espace de plus de 11 hectares répondra non seulement aux souhaits de la Région wallonne de densification des zones habitables à proximité des centres-villes, mais il permettra aussi la recomposition du paysage social en réalisant une connexion entre la cité « Louis Piérard » et les habitations des rues Wauters et de Fleignies. A terme, c'est presque un nouveau village d'environ 800 habitants qui verra le jour, augmentant ainsi incontestablement l'offre de logements disponibles sur notre territoire ;
- Au sein de cette nouvelle zone, il sera envisagé l'implantation d'un éco-quartier ;
- Poursuivre la procédure de la mise en œuvre de la ZACC de Sars.
- Renforcer la promotion des investissements immobiliers privés sur notre Commune. Cette action sera menée entre autres, à travers des opérations de revitalisation urbaine, qui permettent de consolider les partenariats entre les

services publics et le secteur privé et d'aboutir à la création de nouveaux logements ;

- Réviser le Règlement Communal d'Urbanisme, afin de répondre aux nouveaux besoins des citoyens et aux nouvelles réalités du secteur du logement.

Par la réalisation de ces actions, la coalition entend favoriser l'accès à la propriété au plus grand nombre, et en particulier aux jeunes ménages.

Il est bien évident que cette politique d'augmentation de l'offre se placera dans une perspective de développement durable. Pour ce faire, la majorité fera tout pour encourager la construction ayant recours à des systèmes d'énergies renouvelables et moins polluants pour notre environnement, en gardant toujours à l'esprit l'intégration d'une mobilité douce et l'organisation de l'espace public favorisant une plus grande convivialité.

En matière de logement social, Frameries poursuivra son action déjà très active en la matière. Ici aussi, une série d'actions seront mises en place pour permettre à tous, et prioritairement à la frange de notre population la plus fragilisée, l'accès à un logement décent :

- Poursuivre avec la société « Toit et moi » le développement de nouveaux logements sociaux dans certains quartiers de notre entité et favoriser par la même occasion la mixité intergénérationnelle et sociale ;
- Elargir le nombre de logements de transit destinés à des ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure ;
- Renforcer la lutte contre les logements insalubres, inoccupés ou loués dans des conditions indignes, en durcissant les contraintes qui s'appliquent aux propriétaires de tels logements ;
- Améliorer la stratégie mise en place avec l'Agence Immobilière Sociale pour permettre la mise à disposition sur le marché locatif de logements inoccupés.

## 5. L'enseignement et la santé

### L'éducation au cœur de l'émancipation

La connaissance est l'un des plus puissants facteurs d'émancipation. Elle permet à l'individu d'évoluer plus aisément dans une société complexe. La formation scolaire est fondamentale pour la structuration de la personnalité du jeune. Si l'essentiel de la matière de l'enseignement relève de la compétence des communautés, il est possible à l'échelon communal d'initier une spécificité propre au pouvoir organisateur.

L'encadrement des plus jeunes figure au centre des priorités de la majorité. Aussi, un nouveau projet pédagogique sera élaboré avec comme axe prioritaire le renforcement des apprentissages de base pour atteindre les socles de compétence. Un accent particulier sera accordé à la promotion de l'égalité des chances pour que notre enseignement soit une école de la réussite. Les projets d'établissements établiront une collaboration renforcée entre le monde enseignant et les parents.

Dans le courant de la mandature 2013-2018, la majorité veillera à renforcer l'apprentissage des langues étrangères et à favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant à travers des activités culturelles, sportives, de sensibilisation à la citoyenneté et à l'informatique, au travers de projets pédagogiques spécifiques. La mise en place de classes en immersion sera étudiée de manière approfondie et réalisée si les conditions optimales sont réunies.

Aussi, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la majorité renforcera ses actions avec nos partenaires (ASBL Garance, Maison de la Jeunesse et de la Solidarité).

Par ailleurs, la rénovation des établissements scolaires communaux sera accentuée afin d'améliorer le confort des enfants et de réaliser des économies d'énergie.

### La santé, un bien inestimable à préserver

La santé constitue notre bien le plus précieux. A cet effet, la majorité développera des initiatives en partenariat avec la Maison médicale, les écoles et le monde hospitalier.

Différentes actions qui seront menées comme l'installation de la maison médicale dans des locaux mieux adaptés, la création avec le CHU Ambroise Paré des services de soins médicaux spécialisés dans la rue de Grande Bretagne ou encore l'adaptation de la politique de promotion de la santé à l'école aux besoins spécifiques de chaque établissement scolaire.

### 6. Le tourisme, le développement rural et l'agriculture

Notre Commune présente à la fois un caractère urbain et un aspect rural qui sont tous deux complémentaires. Même si Frameries n'a pas de vocation touristique ancestrale, elle présente malgré tout un certain potentiel qui mérite d'être développé. Le Parc d'Aventures Scientifiques, qui accueille annuellement 80 000 visiteurs, en est la parfaite illustration. Mener une réflexion touristique intégrée dans le contexte hennuyer autour du pôle de Mons semble d'autant plus judicieux que notre région va connaître un important afflux de touristes et visiteurs dans le cadre de « Mons 2015, Capitale européenne de la Culture ». Révéler les richesses peu connues de notre environnement et de notre patrimoine est donc une mission que la majorité souhaite mener à bien au cours de la prochaine mandature.

Pour ce faire, nous avons d'abord l'intention de réaménager les différents sentiers de promenade que comptent nos villages ruraux d'Eugies, Sars-la-Bruyère et Noirchain. Ces sentiers verront ainsi se développer des circuits campagnards et forestiers et seront balisés pour tous les usagers : promeneurs, cyclistes, joggeurs, cavaliers.

Nous organiserons avec l'ensemble des acteurs locaux du monde touristique, culturel, artisanal et associatif une journée du type « Week-end Wallonie Bienvenue », afin de mieux faire connaître Frameries, ses atouts touristiques, sa vie associative et son artisanat.

Nous réfléchissons également à l'élaboration d'un programme de développement du tourisme local, en collaboration avec les acteurs tels que la Maison du Tourisme de la Région de Mons, le PASS, le Parc Naturel des Hauts-Pays et les associations de commerçants, en accroissant les synergies avec ces organismes et en y incorporant nos outils culturels pour pouvoir mettre en place des « forfaits découverte ».

L'offre d'hébergement touristique est inexistante actuellement sur le territoire de Frameries. Dans la perspective de « Mons 2015, Capitale européenne de la Culture », le Collège entend bien faire en sorte que de nombreux touristes et visiteurs puissent découvrir notre Commune, ses curiosités et ses atouts. Pour atteindre cet objectif et répondre aux attentes des visiteurs en termes de logement, une Auberge de Jeunesse sera créée à l'ancien Pavillon de la Garde et pourra accueillir une trentaine de touristes en permanence.

Cette nouvelle Auberge servira d'antenne décentralisée à celle existant déjà à Mons et permettra donc un lien direct entre la cité du Doudou et celle de Bosquétia, nous apportant ainsi une visibilité inestimable lors du grand événement culturel de 2015. Parallèlement à cela, nous tenterons de sensibiliser des acteurs locaux à développer le concept de gîte rural ou de chambre d'hôte.

Un Programme Communal de Développement Rural est aujourd'hui en voie de finalisation pour les villages d'Eugies, Sars-la-Bruyère et Noirchain. Grâce à ce programme basé sur la participation citoyenne, nos entités rurales vont également disposer désormais d'un outil de planification et de développement structuré et harmonieux, dans le respect de leur caractère propre et dans l'optique d'améliorer les conditions de vie de la population sur le plan économique, social et culturel, au même titre que les différentes opérations exécutées dans les centres urbains de Frameries et de La Bouverie.

Le monde de l'agriculture connaît une crise sans précédent et le nombre d'exploitations agricoles diminue comme peau de chagrin. Certes, la marge de manœuvre des instances communales est réduite dans ce domaine, mais nous entendons malgré tout soutenir ce secteur en difficulté, en nous inscrivant dans une logique de développement durable. Pour ce faire, une charte de l'agriculture visant à encourager la « culture raisonnée » sera étudiée en partenariat avec les acteurs concernés. Cette démarche globale vise, au-delà du respect des réglementations en vigueur, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations agricoles à taille humaine. En outre, nous allons tenter de sensibiliser les agriculteurs de notre Commune à la diversification à la ferme (hébergement, fermes pédagogiques, vente directe au consommateur, tables d'hôtes, ...).

A travers le projet « Commune Maya », la majorité s'engage à promouvoir les plantations d'essences "mellifères", dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. La majorité veillera donc, lors de l'aménagement des espaces publics à utiliser ces plantations d'essences mellifères et incitera les promoteurs privés à en faire de même lors de la construction de nouveaux lotissements résidentiels.

## 7. La culture et le sport

Il est évident que la culture et le sport sont de puissants vecteurs d'émancipation personnelle, d'ouverture au monde, inculquant les valeurs fondamentales de respect et d'acceptation des différences, mais ils représentent également des outils fondamentaux d'insertion et de participation à la vie communautaire, en renforçant les liens sociaux et intergénérationnels.

La majorité PS-MR entend poursuivre une politique volontariste afin de faciliter l'accès à la culture et au sport pour tous.

### La culture, incontournable dans l'optique de « Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture »

En 2015, Mons sera Capitale Européenne de la Culture. Il s'agit là d'une formidable opportunité pour le développement de Mons, mais aussi pour celui de la région du Borinage. Frameries n'entend pas laisser passer cette occasion et s'inscrit pleinement dans ce projet porteur pour notre région, d'autant plus que nous disposons, sur notre territoire, d'un vivier de talents et d'outils performants pour les mettre en valeur.

A cet effet, un grand spectacle culturel et festif sera intégré à la programmation officielle de Mons 2015. Pour ce spectacle, l'accent sera mis aussi sur la participation citoyenne ; notre centre culturel et notre Académie en seront les outils majeurs de promotion et de coordination en y impliquant les habitants de Frameries par leur participation active, tant dans le travail d'inventaire et de documentation que dans le spectacle proprement dit (figuration, mouvement de foule, ...), mais aussi via la participation de nombreuses associations locales.

Notre politique culturelle repose essentiellement sur ces 3 piliers que sont l'Académie de musique, la Bibliothèque-pivot et le Centre culturel.

La qualité du travail de notre Académie n'est plus à démontrer et dépasse les frontières de notre région. La majorité entend dès lors consolider ce fantastique outil culturel, notamment en diversifiant les disciplines et en y développant de nouvelles options, telles que les danses et musiques du monde ou encore les arts plastiques.

Outil ultramoderne et performant, notre nouvelle Bibliothèque-pivot sera aussi un levier important d'émancipation, à travers la lecture publique. Parce que la lecture relève d'un apprentissage permanent et est en constante évolution, nous mettrons en place des animations complémentaires pour intégrer une approche simple et familière des nouveaux médias et faciliter l'accès à la connaissance par le livre. Nous poursuivrons donc le développement de ce formidable triptyque que représentent la Bibliothèque, la ludothèque et notre tout nouveau bibliobus.

Avec notre Centre culturel, nous développerons une programmation variée et accessible à tous, en axant celle-ci sur la participation citoyenne. Nous continuerons à ce titre à soutenir les mouvements associatifs et accentuerons les partenariats entre ces associations et le Centre culturel.

Nous conforterons aussi le musée du patrimoine local installé à l'Hôtel de Ville.

En matière musicale et outre les activités et la formation de qualité fournies par l'Académie, nous renforcerons les activités de création musicale à la gare de Frameries, via l'Envol des Cités, et nous réfléchirons à la mise en place d'un événement musical visant à promouvoir les musiques du monde.

### Le sport, un esprit sain dans un corps sain

La majorité PS-MR travaillera au quotidien pour que Frameries puisse capitaliser sur ses nombreux atouts sportifs. Dès lors, elle renforcera son soutien aux clubs sportifs. Cela se traduira notamment par l'aménagement d'un terrain synthétique pour les clubs de rugby et de football, par la rénovation d'infrastructures utilisées par nos clubs et des investissements pour améliorer les équipements de notre Hall Omnisports.

Parce que la majorité entend clairement rendre accessible la pratique du sport pour tous, elle consolidera les liens entre la population et les différents clubs. Ainsi, des partenariats seront mis en place entre les clubs et les écoles de notre entité pour favoriser la pratique du sport encadré pour nos enfants, la guidance sportive sera développée pour permettre aux plus jeunes un choix optimal de discipline, nous activerons les collaborations avec différents clubs et associations pour permettre le développement du « sport séniors » et nous encouragerons également l'intégration sportive de la personne handicapée.

Enfin, parce qu'il convient de conforter notre réputation de Commune sportive et active, nous pérenniserons l'organisation de grands événements sportifs tels que le GP cycliste Pino Cerami, les 8 Miles de Frameries ou encore l'Happy New-Year Trophy. Les événements locaux visant à la promotion de nos clubs tels que le Salon des Sports ou la remise des mérites sportifs seront évidemment maintenus. De même, la Commune plaidera pour le renforcement de l'éthique et du fair-play dans nos clubs, à travers différentes actions qui seront menées en collaboration avec ces derniers.

### 8. Finances, gouvernance locale et participation citoyenne

Dans le contexte économique et budgétaire extrêmement compliqué que nous connaissons aujourd'hui, assurer une maîtrise financière et une gestion rigoureuse de notre budget sont deux impératifs pour la majorité PS-MR. En effet, la crise actuelle a permis de démontrer que tout laxisme en la matière finit par pénaliser l'ensemble des citoyens.

La majorité entend donc poursuivre l'application du plan de gestion par un contrôle permanent et rigoureux des finances communales, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire dans des délais raisonnables et sans mettre en péril la qualité des services apportés à nos concitoyens. Nous renforcerons la démarche de sensibilisation à l'égard de tous nos agents communaux pour réaliser des économies d'échelle. Nous continuerons aussi à explorer les différentes pistes de subventionnements et répondrons aux différents appels et candidatures des autres niveaux de pouvoir qui se présenteront afin de pouvoir financer des projets culturels,



sociaux ou d'infrastructures qui ne pourraient pas aboutir sur base du seul budget communal. Nos délégués dans les instances para et supra communales devront exercer une vigilance accrue en matière de rigueur de gestion et nous appliquerons les préceptes de bonne gouvernance en termes de traçabilité et de transparence des décisions.

Cette politique sera menée en gardant à l'esprit que tous les investissements consentis sont nécessaires pour améliorer notre cadre de vie et augmenter le volume de notre population, véritable force et richesse de notre Commune.

Différentes pistes de partenariat avec le secteur privé et associatif seront étudiées pour renforcer l'efficacité de notre action auprès du citoyen. Ce dernier est en droit d'attendre de l'administration un service transparent, rapide, efficace et de qualité. Dans cette optique, nous évaluerons et adapterons les horaires d'ouverture aux besoins des personnes actives. Nous continuerons à nous inscrire dans une logique de modernité visant à simplifier les démarches administratives pour la population, mais nous veillerons aussi à optimiser l'organisation de l'administration, en améliorant le parc informatique et en privilégiant le recours aux nouvelles technologies. La qualité de l'accueil et la formation continue de nos agents sera aussi un cheval de bataille de notre administration.

Enfin, nous renforcerons également nos synergies avec le CPAS, pour parvenir à des économies d'échelle et pouvoir créer un guichet d'informations sur les différents services sociaux disponibles sur notre territoire.

En termes de participation citoyenne, la majorité poursuivra les dispositifs de concertation avec la population, notamment en cas de grands travaux de rénovation. Le journal communal et le site Internet connaîtront un lifting complet pour apporter dynamisme et modernité à ces deux outils indispensables. A travers les différents comités de quartiers, dont le rôle et le soutien seront renforcés, la majorité mettra en place des relais directs avec le citoyen.

**Le cdh veut s'impliquer positivement et participer activement au bien-être des citoyens de Frameries, et se met à disposition pour intégrer ses propositions concrètes au programme de la législature 2013-2018.**

**Madame Catherine Fonck intervient sur le programme de politique générale 2013-2018 de la majorité PS-MR de Frameries :**

1/ Il s'agit pour l'essentiel d'un **programme de continuité** pour tous ses grands projets : rénovation urbaine, nouvelle crèche, rénovation voiries et trottoirs, politique culturelle, soutien aux commerçants et aux entreprises locales, politique de prévention en matière de propreté, politique sociale et vers les seniors, développement rural de nos villages,...

**2/ Points positifs qui rejoignent notre programme...mais en attente car cela reste imprécis et flou :**

- attirer nouveaux investisseurs...ok mais seulement avec une brochure de présentation de Frameries ?
- maternité commerciale...mais rien au budget 2013 !
- parking de 100 places...mais est-ce celui déjà prévu ? Sera-t-il suffisant ?
- plan communal de lutte contre insécurité routière...mais le faire par village, par quartier, avec une attention forte aux entrées/sorties d'écoles !!
- complexe multifonctionnel

### **3/ Points préoccupants et très interpellants car contradictoires avec la politique menée par la majorité PS MR sur ces 6 derniers mois !**

- politique d'emploi : contradiction avec les suppressions d'emplois que la majorité PS MR a programmées au CPAS
- consolider les services de proximité pour les personnes âgées et assurer le maintien à domicile : contradictoire avec suppression du passage du dimanche du service de distribution des repas
- grand spectacle culturel et festif pour Mons 2015 : contradictoire avec décision budgétaire de 2013 !
- appel aux subventions : contradictoire avec un appel à subvention déjà loupé pour « moins de déchets dans mon école » (appel à projets tout récent pour subvention de 20000 euros, la commune de Frameries n'a même pas rentré une demande...)
- assurer une maîtrise financière et une gestion rigoureuse du budget : contradictoire avec le mali de 700000 euros du budget 2013, alors que le budget a été en équilibre pendant ces 6 dernières années !

**4/ Point où le cdh est résolument contre :** ZACC de Sars-la-Bruyère. Nous y sommes opposés car nous voulons préserver le caractère rural des villages de l'entité.

**5/ Programme qui manque d'ambition et qui est décevant par rapport aux attentes des citoyens de Frameries. Le cdh fait 15 propositions concrètes pour compléter le programme politique de la majorité PS-MR**

#### **Les 15 propositions complémentaires du cdh**

- Propreté et lutte contre incivilité : instaurer le **système de perception immédiate des amendes et appliquer rapidement la nouvelle législation en matière de sanctions communales** (à savoir
- Propreté et lutte contre incivilité : **instaurer une prestation citoyenne de réparation (travail d'intérêt général)** pour faire prendre conscience de l'incivilité commise (réparer le délit)
- Propreté et lutte contre incivilité : **doubler le nombre de poubelles publiques dans les centres** de Frameries et La Bouverie
- Propreté et lutte contre incivilité : instaurer un **projet participatif positif avec les citoyens avec un point de collecte** pour déposer les détritrus ramassés le long des routes (et récompense à la clé)
- Sécurité : **sécuriser la gare de Frameries** via 1/un réaménagement immédiat de ses abords (débroussaillage des taillis du talus pour augmenter la vue sur

le parking, renforcement de l'éclairage, suppression des accès sauvages au parking depuis le Ravel par la pose d'une clôture), 2/la coordination des rondes entre les différents services de sécurité (police boraine, police des chemins de fer, securail), 3/occupation du bâtiment dans la journée par l'installation d'un service communal ou une association, 4/le placement de caméras

- Sécurité : **sécuriser les zones à risques des commerces** comme les bijouteries ou pharmacies
- **Créer un service de médiation communale** pour régler les conflits de voisinage
- Sécurité routière : mettre en place une **signalisation lumineuse clignotante aux abords des écoles** lorsque la limitation à 30km/h est d'application
- Sécurité routière : mettre en place un **système de « dépose-minute » aux abords des écoles** pour limiter les abus en matière de parking, pour mieux les sécuriser et faciliter le flux des voitures à l'entrée et à la sortie des écoles
- Emploi/Familles : développer une **véritable stratégie orientée vers les jeunes en travaillant avec les familles et au sein des quartiers/cités pour amener les jeunes à terminer leur scolarité (lutte contre le décrochage scolaire), à poursuivre dans l'enseignement supérieur ou dans l'apprentissage d'un métier**, et à accompagner ces jeunes les plus en difficultés jusqu'à l'emploi
- Emploi : instaurer une **politique fiscale d'appel favorable aux indépendants, artisans et commerçants**
- Emploi/commerce et dynamisme Frameries : après concertation avec les commerçants de Frameries et La Bouverie et en partenariat avec le Pass, **faire reconnaître Frameries comme centre touristique pour booster les commerces** les dimanches et jours fériés
- Pouvoir d'achat des citoyens : **faciliter le regroupement des consommateurs pour organiser un achat groupé d'électricité, de gaz et de mazout** permettant de réduire drastiquement les factures d'énergie, en faisant appel à un intermédiaire
- Pouvoir d'achat des citoyens : **inscrire le principe de paix fiscale** dans le programme, c'est-à-dire l'engagement de ne pas augmenter les taxes des citoyens, et de tout faire pour les diminuer.
- Participation citoyenne : mettre en place un **conseil communal des jeunes et un conseil consultatif des aînés**

M.DUFRASNE attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que le Cdh était dans la majorité précédente. Dans la version de 2006 du Programme de Politique Générale, on ne parle pas des faits énoncés ici. Dès lors, pourquoi ne pas avoir mis en place tout ceci ?

M.WASELYNCK annonce que l'ensemble du programme rencontre son assentiment. Il regrette néanmoins les pertes d'emplois au CPAS, l'aspect culturel lié à Mons 2015 ainsi que la problématique de la consultation citoyenne qui engendre notamment un réel problème pour les commerçants de la rue des Alliés et ce, en matière de zone de déchargement. Il rejoint la position du Cdh qui propose des mesures pour plus de contrôles de la petite délinquance et lui, opte pour une tolérance zéro envers de tels

actes. Il propose que l'on mette une publicité gratuite sur le site de Frameries par le biais d'une nouvelle page.

Le budget du CPAS rencontre quelques soucis, il ne faut pas le nier. Toutefois, en matière d'immigration, bien que se soit un honneur d'accueillir ces personnes, il faut aussi le faire en fonction des moyens dont on dispose. De plus, il y a aussi de la fraude. Il insiste sur le fait qu'il est conseiller communal pour avant toute chose, travailler en étroite collaboration avec les Autorités Communales. Il n'est donc pas question qu'il fasse de la figuration et souhaite être écouté.

M.le Bgm répond que l'on s'inscrit dans une continuité ; des éléments forts apparaissent dans ce programme et cela n'exclut pas que nous ayons des ambitions pour la Commune. Pour la ZACC L.Pierard, il s'agit d'un projet intéressant qui demandera une mobilisation générale. La commune a dû faire preuve d'une approche dynamique.

M.J.DONFUT se déclare étonné d'entendre parler de licenciements au sein du CPAS. Une note d'embauche a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil du CPAS. Dans ce cas précis, il s'agit de contrats à durée déterminée et donc, on ne peut parler de licenciements purs et simples.

En ce qui concerne les repas chauds à domicile supprimés les dimanches, le CPAS a fait le choix de passer à la livraison de repas froids et, il ne fallait voir dans cette décision que les économies à réaliser, une souplesse mais aussi, pour certaines personnes de pouvoir prendre un repas en famille ou d'aller tout simplement au restaurant. Toutefois, il souligne que toute une série de services tels que les soins à domicile, les aides à domicile permettent de garder les contacts avec les personnes. Il s'étonne des propos entendus partant du fait que lors du conseil du CPAS, le 21 mars dernier, le Cdh a voté ce point.

Mme I.URBAIN revient sur la politique culturelle et confirme que Frameries sera bien intégrée à Mons 2015 ; une programmation est par ailleurs en cours. A ce stade, on ne peut communiquer l'aspect financier que cela impliquera mais la commune donne 10 000 € par an pendant 5 ans à la Fondation.

M. DRAUX confirme que le parking comptera 100 places auxquelles 120 autres viendront s'ajouter grâce au parking situé derrière l'Harmonie. Plus de 500 places de parking ont été recensées et ce, à 300 mètres du centre depuis le début des travaux de la Grand Rue.

Au niveau du plan communal contre l'insécurité routière, nous allons travailler en collaboration avec les services de police, passe muraille, etc... Plusieurs actions ont déjà été menées précisément au niveau des écoles, des dispositifs ont été mis en place afin de limiter les excès de vitesse. La signalisation lumineuse est prévue dans le programme.

Mme van HOUT souligne qu'en ce qui concerne les commerces, on peut se demander comment attirer les entrepreneurs. L'idée est d'aller vers eux avec une plaquette de présentation afin de faire valoir les atouts de la commune. L'ADL y travaille déjà. Une aide non négligeable pourrait aussi être apportée via la Maison de

l'Emploi ainsi que par la Mission Régionale de l'Emploi. Tout un programme leur sera proposé.

Attirer les clients chez les commerçants est une nécessité ; pour ce faire en septembre 2013, une journée du client sera organisée.

Les maternités commerciales aux 4 Pavés seront occupées d'ici quelques temps par de nouveaux commerces. Les intentions sont belles et bien de développer le commerce dans la commune.

Le réaménagement du site de la gare est à l'étude auprès de l'ADL.

Insister pour que les jeunes poursuivent des études supérieures est très bien mais comment faire ? 6 ans en arrière, cette idée figurait déjà et rien n'a été entrepris.

Parmi les 15 propositions du Cdh décrites comme peu ou pas coûteuses ? Madame van Hout en relève quelques-unes :

L'installation de poubelles publiques ? Quid du coût d'installation, de la main-d'œuvre communale ?

Pour contrer les actes d'incivilités, actes de vandalisme, lancer l'idée de travaux d'intérêt général ? Seul un tribunal peut infliger ce type de peine et ce, dans le cadre d'une sanction et non l'Administration Communale.

M.DRAUX revient sur la problématique des zones de déchargement dans la grand rue. Il rappelle qu'on avait tenté de mettre en place un système en étroite collaboration avec les commerçants. Hélas, il est particulièrement difficile de parvenir à définir concrètement un lieu précis. Des pourparlers sont en cours mais aucune avancée n'existe à ce jour. Toutefois, il est bien entendu qu'on reviendra avec ce débat en collaboration avec les commerçants. Une communication étroite avec le GPCA existe d'ailleurs et les réunions sont mensuelles.

M.le Bgm insiste sur le fait que tout sera mis en œuvre pour réaliser la ZACC de Sars et ce, pour quelques raisons.

La première est que l'aménagement de cette zone aura lieu dans des conditions à négocier et à définir avec la RW et elle aura pour objet de renforcer l'économie locale. Cela renforcera l'économie locale car en effet, la ZACC compte 5 ha donc l'économie locale sera développée. Le but n'est pas de construire 300 maisons à Sars. Il ajoute que ce n'est pas une pétition qui verra changer le projet.

La seconde est que cette zone est propriété communale et elle va générer une recette importante pour les finances communales ; il est bien évident que cette recette sera réinjectée pour l'ensemble de la collectivité. Si nous arrivons à valoriser ces 5 ha, ce sera une bonne rentrée pour la Commune.

Du point vue insécurité et amendes, dès que les mesures seront arrêtées par le Gouvernement qui est occupé à analyser ces situations, on optera pour des sanctions dans le cadre de ce que la Loi autorisera.

Au niveau de la gare de Frameries, la situation est interpellante et inquiétante mais la police assure son travail et nous devons prendre des dispositions. Des actes de vandalisme ont été commis et les auteurs ont été arrêtés ;

2 d'entre eux sont par ailleurs incarcérés. Par ailleurs, un véhicule de police a durant 2 jours été sur le site afin d'informer les navetteurs. Dès que les caméras mobiles seront à disposition, elles seront utilisées.

Il ajoute que les 15 mesures proposées par le Cdh ne sont pas structurantes et il ne voit pas comment celles-ci vont contribuer au développement et à l'avenir de la Commune.

M.DEBASIEUX souhaite revenir sur l'interpellation de M.DUFRASNE. Il rappelle que six ans en arrière, nous sommes partis de pratiquement rien. Des investissements matériels, des engagements à différents niveaux ont eu lieu. Des équipes propreté ont été créées. Beaucoup de choses ont été faites. Le projet « moins de déchets » pour les écoles a également été mis sur pied. On n'a pas chômé en matière de logements non plus. Si on entend certains propos ce soir, il apparaît que bon nombre de choses seront réalisées au cours de cette mandature mais, il ne faut pas perdre de vue qu'elles datent de plusieurs années déjà. Il semble que Mme van HOUT va faire beaucoup de choses, ces compétences étaient auparavant du ressort du Bourgmestre. Comme on l'a dit et comme vous l'écrivez vous-même, c'est une continuité.

M.GIANGRECO s'inquiète quant au projet de la ZACC de Sars ; à son sens, il faut arrêter de parler en termes économiques mais bien en termes de bien-être des citoyens. Des personnes ont la chance de bénéficier d'un espace vert et il ne faut pas venir modifier tout ça. C'est un véritable « poumon vert » que l'on risque de voir disparaître.

M.le Bgm est d'accord sur le principe ; une nouvelle négociation aura lieu avec la RW avec à l'esprit la préservation des citoyens. La commune dispose d'un patrimoine qu'elle doit gérer. Un bureau d'études a été désigné et on pourra débattre en toute objectivité de la pertinence de ce projet.

Mme FONCK relève une discordance au sein du Collège Communal. En termes de propreté beaucoup de choses ont été faites mais ça ne suffit pas ; il est grand temps de faire bouger les choses. Il faut parvenir à mettre un frein à toutes ces incivilités. Le groupe Cdh plaide pour que l'on agisse dans ce sens.

Une reconnaissance en matière touristique permettrait aux commerçants de ne pas ou plus limiter leurs plages horaires ; il faut créer un centre commercial attractif par rapport aux communes avoisinantes sans oublier que le PASS y jouera un rôle important. Un projet avait déjà été déposé avant la rénovation du centre de Frameries. Aujourd'hui, vu les travaux réalisés depuis lors, un nouveau dossier pourrait aboutir pour cette reconnaissance.

Elle est particulièrement interpellée par la perte d'emplois au CPAS ; on parle de suppression d'emplois mais ça ne modifie en rien la réalité des faits. Elle a analysé les postes spécifiques au personnel et un montant de 325 000 € apparaît en termes de réduction de personnel, soit une dizaine de personnes qui vont perdre leur travail.

M.le Bgm revient sur la reconnaissance touristique de Frameries et insiste sur le fait que pour détenir celle-ci, il faut que la commune remplisse toute une série de paramètres incontournables tels que l'hébergement touristique ce qui n'est pas le cas.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée par :

17 Voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

7 Voix « Contre », à savoir :

**DEBAISIEUX, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, VANOVERSCHELDE, WASELYNCK, DESPRETZ,**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le Programme de Politique Générale 2013-2018

Article 2 : de procéder à la publication de ce document.

La délibération requise est adoptée.

### **PASS & CCATM - Représentation communale – Révision**

Le Conseil Communal du 25 février a désigné ses représentants au sein des organismes dont il fait partie.

Cependant, il y a lieu de revoir sa représentation auprès la C.C.A.T.M. : désigner un nouveau représentant.

D'autre part, le PASS fait savoir que Mr Pol BOUVIEZ, désigné au Conseil d'Administration du PASS (délibération du conseil communal du 28/04/2011) a remis sa démission.

M.M.HAMOUMI est désigné au sein de la CCATM en remplacement de Melle A.WILPUTTE

M.JM DUPONT est désigné au sein du PASS en remplacement de M. P.BOUVIEZ, démissionnaire.

M.J.DONFUT n'aura plus de représentation communale au sein du PASS

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE,**

**RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

1° pour le PASS :

- acte la candidature de Monsieur Jean-Marc DUPONT, au sein du Conseil d'Administration du PASS, en remplacement de M.P. BOUVIEZ, démissionnaire.

2° pour la CCATM :

- décide de modifier le « quart communal » de la CCATM.

Les délibérations requises est adoptées.

**ASBL « ADL Frameries » - Présentation des comptes de l'exercice 2012, du rapport d'activités 2012, du budget 2013 et du plan d'actions 2013**

En date du 11 mars 2008, le Gouvernement wallon a décidé d'agréer l'ADL de Frameries pour une durée de 3 ans (renouvelable) à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'article 4, al. 6 du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local indique que l'ADL doit s'engager à transmettre pour le 31 mars de chaque année un rapport annuel sur les projets et les actions concrètes relatifs à l'année écoulée.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 exécutant le décret du 25 mars 2004, l'ADL est tenue de remettre un rapport d'activité ainsi que les comptes annuels à la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne pour le 31 mars de chaque année.

La Commune de Frameries, en tant que fondatrice de l'ASBL « ADL de Frameries » est membre de l'ASBL. L'article 35 des statuts de l'ASBL indique que les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant, le plan d'action et le rapport d'activité doivent être communiqués au Conseil communal annuellement préalablement à leur approbation par l'Assemblée Générale de l'ASBL.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**



décide :

Article unique : d'approuver les comptes de l'exercice 2012, le rapport d'activités 2012, le budget pour l'exercice 2013 et le plan d'actions 2013 de l'ASBL « ADL de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

**ZACC « Louis Piérard » - Principe de l'acquisition d'une habitation située à la rue de Fleignies, 39, à Frameries**

La Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) Louis Piérard s'étend tout au long de l'Avenue Wauters, c'est-à-dire pratiquement entre les rues de Fleignies et du Chemin Vert.

Une habitation située rue de Fleignies n°89 est actuellement mise en vente.

Cet immeuble jouxte un terrain dont la commune poursuit l'acquisition conformément à la décision du conseil communal de janvier dernier, terrain qui sera affecté à la création d'une voirie d'accès à la ZACC.

La possession de l'emplacement de cet immeuble voué à la démolition permettra à la commune d'ouvrir plus largement l'accès à la ZACC.

Le propriétaire du bien vient de consentir à la commune une option de vente valable pour 2 mois.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ne figurent pas dans le budget communal de 2013, en cours d'approbation, et il y aurait donc lieu de recourir à l'article L1311-5 du CDLD pour faire face à cette dépense en attendant la modification budgétaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver de manière ferme, le principe de l'acquisition de l'immeuble situé rue de Fleignies, 39, au montant de 87 000 € hors frais

Article 2 : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD

Article 3 : de charger le Collège Communal de procéder à la levée de l'option de vente.

La délibération requise est adoptée.

### **Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage - Mesures de circulation diverses.**

Le Collège propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation, telles que proposées ci-dessous :

#### **1) Rue de l'Avenir**

Mesure visant à organiser le stationnement à l'entrée de la rue afin d'avoir une meilleure visibilité à son débouché sur la rue des Saules.

#### **2) Rue Haute**

Mise en œuvre d'un sens unique dans le tronçon compris entre la rue du Sondage et le n°18 de la rue Haute.

Sens autorisé : depuis la rue du Sondage vers la rue de l'Égalité.

Mesure visant à organiser le stationnement en chicanes.

#### **3) Rue de la Victoire**

Mise en œuvre d'un sens unique. Sens autorisé : depuis la rue Sainte-Philomène vers la rue Franklin Roosevelt.

#### **4) Rue de l'Enseignement**

Règlementation du stationnement.

#### **5) Rue Jacob**

Mise en œuvre d'un sens unique dans le tronçon compris entre la rue Maïeur Haniquelle et la rue Léopold.

Sens autorisé : depuis la rue Maïeur Haniquelle vers la rue Léopold.

Abrogation de l'interdiction de stationner existant entre la rue Maïeur Haniquelle et le n°9 de la rue Jacob.

#### **6) Rue Neuve**

Mise en œuvre d'un sens unique.

Sens autorisé : depuis la rue Léopold vers la rue Maïeur Haniquelle.

Suite aux remarques émises lors de la commission, il est décidé de retirer le point relatif à la rue Haute.

En effet, une question a été posée, celle de savoir les précautions à prendre pour que les bus puissent passer. Le test a été réalisé et s'est avéré possible. On propose néanmoins d'interdire le stationnement dans la rue M.Haniquelle, depuis l'angle de la

rue Neuve, sur une distance de 5 m au-delà de l'interdiction prévue par le Code de la Route. Sinon, le bus passe correctement dans tout le quartier.

Mme VANOVERSCHELDE signale qu'étant absente lors de la commission, elle suppose que la visite de l'Inspecteur de la mobilité a bien eu lieu ? Et quand cette mesure sera-t-elle d'application ?

L'Inspecteur vient une fois tous les deux mois. Ensuite, le dossier est soumis au Collège enfin, au Conseil. Il y a aussi le délai de la tutelle, on arrivera pendant la période de vacances et la mise en œuvre se fera en septembre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

- Article 1<sup>er</sup>.** **Dans la rue de l'Avenir**, le long du pignon du n°49 de la rue des Saules :
- la chaussée est délimitée par un bord fictif, sur une distance de 7 mètres ;
  - le stationnement est interdit sur une distance de 7 mètres, le long du bord fictif précité ;
  - dans le prolongement de ces mesures le stationnement est délimité au sol sur une distance de 7 mètres.

Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées.

- Article 2.** **Dans la rue de la Victoire**,
- le sens interdit actuel est abrogé ;
  - la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue F. Roosevelt à et vers la rue Sainte Philomène.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4 et les marques au sol appropriées.

- Article 3.** **Dans la rue de l'Enseignement :**
- Les mesures antérieures relatives au stationnement sont abrogées ;
  - Du côté pair :
    - o le stationnement est interdit entre la rue F.Roosevelt et le n°8 ;
    - o le stationnement est délimité au sol, entre le n°8 et le n°2.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E1 avec flèche montante et les marques au sol appropriées.

**Article 4. Dans la rue Jacob, tronçon compris entre la rue Léopold et la rue Maïeur Haniquelle :**

- la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue Léopold à et vers la rue M.Haniquelle,
- l'interdiction de stationner existant, du côté impair, entre la rue Maïeur Haniquelle et le n°9 est abrogée.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.

**Article 5. Dans la rue Neuve, la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue M.Haniquelle à et vers la rue Léopold.**

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.

**Article 6. Dans la rue Maïeur Haniquelle, le stationnement des véhicules est interdit dans la rue Maïeur Haniquelle, depuis l'angle de la rue Neuve, sur une distance de 5 mètres au-delà de l'interdiction prévue par le Code de la Route (art.24.7°).**

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

**Article 7. Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre des Travaux Publics.**

La délibération requise est adoptée.

**Opération de Revitalisation Urbaine de la rue D.Maraille – Etat d'avancement n°13 - Utilisation de l'article L 1311-5 du CDLD**

Dans le cadre des travaux de revitalisation urbaine de la rue Désiré Maraille la commune est invitée à payer l'état d'avancement des travaux n°13 au montant de 33.828 € TVAC.

Les crédits destinés à couvrir ces dépenses sont inscrits au service extraordinaire du budget communal de 2011 à hauteur de 1.141.200€, en part subside intégral.

Or, la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire du Logement, du Patrimoine et de l'Energie a soumis le 25 octobre 2012 à l'accord de la présente assemblée un projet d'arrêté et d'avenant n°1 aux conventions de revitalisation urbaine du 9 mai 2007 et du 27 mai 2008 portant le montant total de la promesse ferme de subsides à 1.089.000€. Il s'avère donc que l'inscription budgétaire effectivement disponible est de 1.089.000 et non 1.141.200€.

Le solde disponible actuel ne permet donc pas de payer l'état d'avancement n°13.

Afin d'éviter les intérêts de retard, il y a lieu de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens du budget.

M.DEBAISIEUX fait remarquer qu'à la lecture de l'état d'avancement n°13, on voit qu'il y a une série de postes où il n'y a pas de montants. De plus, il existe certaines contradictions de date entre la note et la délibération. Il semble que des travaux auraient été exécutés alors qu'ils auraient été facturés antérieurement avant leur exécution. Dans ce cas, on paie des intérêts sur des travaux non exécutés. On ne peut être d'accord avec ce procédé.

M.le Bgm invite M.le Secrétaire Communal à signaler les erreurs soulevées dans la note et délibération et reconnaît qu'il y a une « coquille » au niveau de la date.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée par :

17 Voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

7 Voix « Contre », à savoir :

**DEBAISIEUX, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, VANOVERSCHELDE, WASELYNCK, DESPRETZ**

décide :

Article unique : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens

La délibération requise est adoptée.

### **Marché de services en vue de la désignation d'un « Urbaniste Conseil » pour une durée de trois ans.**

Dans la gestion de ses dossiers, la Commune a régulièrement besoin d'avis éclairés d'un bureau d'études spécialisé en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisation, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, etc...

Le contrat précédent est arrivé à échéance par épuisement du capital et il y aurait lieu de lancer un marché de services pour renouveler cet accompagnement pour une durée de trois ans et pour un capital de prestations de 16.000 € TVAC.

Un cahier spécial des charges et une convention type ont été élaborés pour définir la relation entre la Commune et le Prestataire de services.

Le marché de services peut être passé par procédure négociée sans publicité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : du principe de la passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un urbaniste conseil pour une période de trois ans et à concurrence d'un montant de 16 000 € TVAC

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera

Article : 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires

Article 4 : d'approuver la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation ainsi que les conditions du marché.

La délibération requise est adoptée.

### **Marché de services en vue de la désignation d'un Coordinateur Sécurité Santé pour chantiers temporaires et mobiles.**

La plupart des chantiers de travaux que la Commune développe, qu'ils soient de voirie ou de bâtiments, sont soumis aux mesures légales de sécurité et de santé applicables aux chantiers temporaires et mobiles (arrêté royal du 25 janvier 2001, tel que modifié à ce jour) et nécessitent de ce fait la désignation d'un Prestataire de services, Coordinateur Sécurité Santé.

La convention Prestataire de services en cours arrivera à échéance le 05 août 2013.

Le prochain marché de services pourrait être passé pour une durée de un an, dès l'échéance de la convention en cours et à concurrence d'un montant de 10.000 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE,**

**RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : du principe de la passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un Coordinateur Sécurité-Santé à concurrence d'un montant 10 000 € TVAC

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera

Article : 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires

Article 4 : d'approuver la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation ainsi que les conditions du marché de services.

La délibération requise est adoptée.

### **Académie de Musique - Acquisition d'instruments de musique - Principe Projet**

Pour le bon fonctionnement de l'Académie de Musique de la Bouverie, il y a lieu d'acquérir 3 violoncelles et pour ce faire, de procéder à un marché public de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 2.487 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'instruments de musique.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 2.486,55 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

### **Académie de Musique - Travaux d'entretien de l'acrotère de la façade Principe Projet**

Le cimentage de l'acrotère en façade principale de l'Académie de musique se dégrade sous l'effet de l'humidité et du gel. Il est donc préconisé de le protéger par un bardage.

Pour ce faire, il y a lieu de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 13.963,40 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif aux travaux d'entretien de l'acrotère de la façade de l'Académie.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de travaux estimé à 13.963,40 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux

La délibération requise est adoptée.



## **Acquisition d'un camion à plateau ridelles - Principe projet**

Afin de faciliter et sécuriser le transport et la mise en place de barrières Nadar lors de manifestations locales, l'acquisition d'un camion à plateau ridelles équipé de feux de sécurité assurant une visibilité optimale s'avère nécessaire.

Il y a lieu, pour cela, de procéder à un marché public de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ce véhicule s'élève à 39.506,50 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet d'acquisition d'un camion à plateau ridelles

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 39.506,50 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

## **Acquisition d'un groupe électrogène pour nacelle - Principe Projet.**

Lors de la dernière visite de contrôle de la nacelle par un organisme agréé, le groupe électrogène servant à lever la nacelle, abaisser les pieds, ainsi qu'à l'alimentation de prises diverses, s'est révélé, de par l'usage intensif auquel il est soumis, ne plus être capable d'assurer correctement le bon fonctionnement de cet appareil de levage.

Il y a donc lieu d'équiper la nacelle d'un nouveau groupe électrogène aux performances supérieures et de procéder, pour cela, à un marché public de fournitures.

Le groupe actuel continuera, quant à lui, à fonctionner pour des usages plus courants et moins exigeants.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 3.993 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène pour nacelle ;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 3.993 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition d'un élévateur pneumatique - Principe Projet.**

Un élévateur pneumatique est nécessaire afin d'assurer la maintenance d'engins de petit ou moyen gabarit ne pouvant accéder à la fosse.

Pour ce faire, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 5.929 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'un élévateur pneumatique ;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 5.929 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition d'un bac de rétention pour fûts d'huile - Principe Projet.**

Selon les dispositions d'un Arrêté du Gouvernement wallon de décembre 2008 déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de regroupement ou de tri d'huiles usagées, celles-ci doivent être stockées dans des récipients mobiles à simple paroi placés dans un bac de rétention étanche.

Pour se conformer à cette législation, il y a donc lieu d'acquérir le matériel requis.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 787 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'un bac de rétention pour fûts d'huile.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 786,50 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

### **Article 18 du Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2012**

Le Conseil Communal du 24 septembre 2009 ayant approuvé le Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

En application des directives de l'art.18 de l'Arrêté du gouvernement wallon du 6 novembre 2008 et de l'Art. 4 de l'Arrêté ministériel du 25 avril 2012, un rapport financier doit être transmis au service Public de Wallonie ; Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et santé ; Direction de l'Action sociale pour le 31 mars 2013 au plus tard.

Ce rapport financier 2012 ayant été établi, par le service « Comptabilité » sur base des pièces justificatives.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article unique : d'approuver le rapport financier 2012 de l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale.

La délibération requise est adoptée.

## **Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2012**

Le Conseil Communal du 24 septembre 2009 ayant approuvé le Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

En application des directives des arrêtés du gouvernement wallon des 1<sup>er</sup> décembre 2011 et 15 décembre 2012, un rapport financier devant être transmis au service Public de Wallonie ; Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la santé pour le 31 mars 2013 au plus tard.

Ce rapport financier 2012 ayant été établi par le service « Comptabilité » sur base des pièces justificatives.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article unique : d'approuver le rapport financier 2012 du Plan de Cohésion Sociale

La délibération requise est adoptée.

## **PCS – Rapport d'activité 2012 - Prévisions budgétaires 2013**

Le Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie prévoit qu'un rapport d'activités doit être élaboré et adopté par la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale de chaque commune concernée.

Dans ce cadre, un rapport d'activités pour l'année 2012 et les prévisions budgétaires pour l'année 2013 doivent être soumis à la DiCS pour le 31 mars 2013.

Ce rapport ayant été établi par le service de « Prévention », il sera proposé à la Commission d'accompagnement du 20 mars 2013, pour approbation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1 : d'approuver le rapport d'activités du PCS pour l'année 2012.

Article 2 : d'approuver les prévisions budgétaires 2013.

Article 3 : de transmettre le dossier à la DICS pour le 31 mars 2013.

La délibération requise est adoptée.

### **Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention - Evaluation finale – Rapport d'activités 2011-2012**

Les PSSP 2007-2010 et les différents dispositifs Gardiens de la Paix sont arrivés à terme au 31 décembre 2010.

Diverses prolongations ont été accordées pour les périodes :

- du 01/01/2011 au 30/06/2011, du 01/07/2011 au 31/12/2011, 01/01/2012 au 30/06/2012, du 01/07/2012 jusqu'au 30/06/2013.

En date du 08 octobre 2012 lors de la visite de terrain, Madame Delarue Céline conseillère local au SPP Intérieur informe le service de Prévention qu'une évaluation finale devra être soumise au SPF Intérieur Direction générale Sécurité et Prévention pour le 31 mars 2013.

Le dossier d'évaluation comprend un rapport d'activités des années 2011 et 2012, un tableau de suivi des différents objectifs pour ces mêmes années et un diagnostic local de sécurité actualisé.

Ce dossier ayant été établi par le service de « Prévention », il est proposé au Collège de l'approuver et de le soumettre au prochain Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1 : d'approuver le dossier d'évaluation finale

Article 2 : de transmettre le dossier au SPF intérieur pour le 31 mars 2013

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS – Budget 2013 – Vote**

Le CPAS présente son budget 2013.

Monsieur le Président Julien DONFUT présente le budget du CPAS :

La présentation du Budget est un moment important tant pour les mandataires du C.P.A.S. que pour les citoyens.

L'élaboration du budget n'a pas été facile pour le conseil du C.P.A.S., compte tenu du nombre croissant de contraintes, qui pèsent sur les finances du C.P.A.S. Le contexte économique et financier reste très difficile.

Le Budget 2013 assure prioritairement l'affectation des moyens du C.P.A.S. aux missions premières du Centre, à savoir, l'aide sociale, l'octroi du Revenu d'intégration Sociale, mais aussi, et plus que jamais, aux actions de réinsertion socioprofessionnelle, indispensables pour donner aux personnes précarisées et à ceux qui sont victimes des mesures d'exclusion, des perspectives d'avenir et un projet de vie.

D'autres problématiques sociales s'aggravent, telles que le surendettement et l'accès au logement, qui font partie des urgences quotidiennes et mobilisent le secteur social.

Malgré cette détérioration sociale, la totalité des services à la population est maintenue.

L'équilibre des maisons de repos est assuré ainsi que celui de notre maison médicale.

Des projets tels que la construction d'une crèche de 42 places et d'unités spécifiques pour 45 personnes âgées désorientées seront concrétisés cette année.

Notre Centre continue à investir dans des projets et des investissements qui assurent, à long terme, la dignité et le bien-être de l'ensemble de nos citoyens.

## **I) Budget ordinaire**

Le montant global du budget ordinaire pour l'exercice 2013 s'élève à 21.021.937,84 € et est équilibré par une intervention communale de 2.695.453€

Au global, le budget ordinaire de 2013 se décline comme suit :

- les recettes de l'exercice propre sont estimées à 20.974.989,72 € et les dépenses à 20.967.768,51 €.
- les recettes des exercices antérieurs s'élèvent à 46.948,12 € et les dépenses à 54.169,33 €.

### **1. Les recettes**

Les recettes se composent essentiellement de recettes de prestations provenant des facturations des services du C.P.A.S. et de recettes de transferts provenant des différents pouvoirs subsidants

#### **a) les recettes de prestations**

Les recettes de prestations s'élèvent à 4.256.806,50 €.

Elles sont composées des facturations des services et établissements du CPAS, essentiellement les maisons de repos.

Leur part est importante dans nos moyens budgétaires, 20,3%, alors qu'elles ne dépassent pas 15% pour la moyenne des CPAS wallons (BELFIUS- Finances CPAS Décembre 2012)

#### **b) les recettes de transfert**

L'ensemble des recettes de transfert s'élève à 14.003.095,58 €.

Cette année, l'intervention communale s'élève à 2.695.453 €, soit de 2% de plus qu'en 2012. Bien que la part communale ait augmenté, sa part relative dans les recettes, 12,8%, reste identique à ce qu'elle était en 2012 et elle reste inférieure à celle de la moyenne des CPAS Wallons qui est de 14,3% et même de 16,8% pour les communes similaires à la notre.

Cependant, on peut constater une diminution des recettes de transfert en faveur des Initiatives Locales d'Accueil pour les demandeurs d'asile en raison de la modification du remboursement de l'aide matérielle. Cette diminution s'élève à près de 200.000 € des recettes budgétisées. Ce qui aura un impact sur les moyens de l'accueil et les contrats de certains agents d'encadrement.

Les recettes INAMI ont été budgétisées en légère baisse. Nous avons craint une stagnation du forfait journalier. Toutefois, bonne nouvelle, nous venons de recevoir la



notification du forfait 2013 pour les « Ecureuils » qui passe à 60,10 € alors qu'il était à 59,23 € fin de l'année 2012.

Enfin, la nouvelle convention passée en 2012 avec le Service d'Aide aux Familles et Seniors du Borinage entraine une simplification des procédures de facturation et de ce fait une diminution de 170.000 € des recettes et dépenses inscrites dans notre budget 2013 pour ce service de proximité.

## 2. Dépenses

Elles s'élèvent à 20.967.768,51 €.

Celles-ci se composent des dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts provenant essentiellement de l'aide sociale et de l'insertion, et des dépenses de dette.

### a) les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 10.123.109,74 €, soit 48 % du budget. Elles ont diminué de 61.049,41 € par rapport à 2012.

L'essentiel du personnel engagé est affecté aux services et établissements spécifiques, alors que le personnel de l'administration centrale tend à diminuer.

D'autre part, la diminution du financement des Initiatives Locales d'Accueil pour demandeurs d'asiles nous a obligé à diminuer le personnel affecté à ce service.

Les réorganisations qui en ont découlé nous ont amenés à ne pas renouveler certains contrats à durée déterminée.

### a) les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont également en baisse en comparaison de celles de 2012. Elles s'élèvent à 2.652.685,94 € soit une diminution de plus de 4,5% par rapport à 2012.

C'est à ce niveau d'abord que le CPAS a agi en vue de trouver l'équilibre budgétaire.

### b) les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont quant à elles, globalement en augmentation. Cette augmentation est la conséquence de la crise économique de 2008 et le reflet d'une situation sociale devenue difficile. Elles représentent un montant de 4.210.171,63 €.

Une augmentation de 4% des dépenses de transfert en aide sociale est à constater passant ainsi de 2.528.784 euros en 2012 à 2.644.050 euros en 2013.

Les dépenses RIS ont augmenté de plus de 5% soit un montant de 98.800 €. Les dépenses de transfert concernant les Art 60 ont également augmenté passant de 1.000.000 € en 2012 à 1.115.000 € en 2013. Ceci montre la volonté politique d'intensifier les actions de réinsertion des bénéficiaires du RIS par la remise au travail.

Toutefois, une diminution des dépenses de transfert est également à constater en ce qui concerne le Service d'Aide aux Familles et Seniors du Borinage en raison d'une modification de facturation. Ainsi, le CPAS ne facture plus lui-même aux bénéficiaires des services. Cette facturation est assurée par le Service d'Aide aux Familles et Seniors du Borinage. Il y a donc une diminution des dépenses et des recettes de transfert de 170.000€.

### c) les dépenses de dette

Les dépenses de dette sont en baisse. Elles s'élèvent à 1.298.813,80 € soit une diminution de la dette de presque 6% par rapport à 2012. Elles représentent 6,19% des dépenses générales.

Toutefois ici, les investissements à réaliser en 2013, la nouvelle crèche et les unités spécialisées pour personnes âgées désorientées, auront un impact à partir de leur exploitation en 2014/2015.

## 3. Les services

Le **Service Social** est évidemment l'élément essentiel de notre Centre.

Les demandes d'aide sociale croissent dramatiquement, le nombre de bénéficiaires du RIS était de 265 au 31/12/2012, actuellement, il est de 250. L'aide sociale est la priorité, que ce soit sous forme d'allocations chauffage, aides médicales et pharmaceutiques, colis alimentaires, et malheureusement de plus en plus les demandes de gestion budgétaire et de médiation de dettes sont nécessaires.

L'insertion socio professionnelle est devenue l'élément moteur de notre action sociale. Des moyens complémentaires, 115.000 € ont été affectés à cette action en 2013, soit un total de 865.000 € et de 250.000 € par l'Economie Sociale générale, qui nous permettront de proposer un contrat d'insertion à plus de 55 personnes.

L'action sociale se décline aussi dans nos services d'économie sociale, les IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale) assurent l'accès aux plus précarisés de services de proximité tels que la buanderie sociale, l'épicerie sociale, le taxi social et le bricolage-dépannage à domicile tout en offrant des possibilités d'emploi aux personnes ayant suivi un parcours d'insertion.

D'autre part, le tuteur énergie intervient dans les diagnostics énergétiques et aidés par l'achat de matériel et par de petits investissements à réaliser des économies d'énergie dans les logements.

Enfin, notre politique logement s'intensifie. Nous disposons de 7 logements d'insertion, complétés bientôt par 4 logements supplémentaires. La collaboration avec le service logement communal s'intensifie pour faire face à la problématique des logements insalubres.

L'équilibre financier des **Maisons de Repos** et de la **Maison Médicale** est assuré.

Les trois Maisons de Repos, les lits « court séjour » et la Résidence Services ont des taux d'occupation proches de 100 %. Le C.P.A.S. veille constamment à en renforcer la bonne gestion financière et la gestion du personnel et surtout la qualité des soins et services aux résidents.

D'autre part, certains services du C.P.A.S. sont en déficit. Certaines restructurations devront être opérées.

Ainsi, **les services d'aides ménagères et de repassage en « Titres-services »**, par manque de refinancement du Fédéral, ont leur équilibre financier détérioré. Le dossier avait été présenté à la mandature précédente, mais il revient au Conseil actuel de prendre les mesures qui s'imposent. Plusieurs pistes de restructuration ont été présentées au Conseil de l'Action Sociale. Celle retenue vise d'abord à maintenir l'emploi.

Il en va de même pour **le service des repas à domicile** pour lequel l'intervention financière des bénéficiaires, aux revenus modestes, ne permet pas de couvrir les charges. Les analyses en cours ont pour but de trouver une alternative moins coûteuse (augmentation des prix, suppression des livraisons les week-ends et jours fériés, mais distribution de repas à réchauffer, sous-traitance,...).

La **Résidence Service** est également en déficit en raison de l'obligation d'assurer une garde nuit spécifique mise en place à partir d'avril prochain, soit près de 3 agents temps plein, ce qui alourdit la charge nette du personnel de 30.000€.

## **II) Budget extraordinaire**

Pour l'extraordinaire, le budget s'élève à 8.068.200 €. Plusieurs projets importants y sont inscrits.

Tout d'abord, le marché de promotion pour la construction de 3 unités spécifiques de types « Cantou » pour personnes âgées désorientées sur le site des « Ecoreuils » qui s'élève à un total de 5.150.000 € avec un subside du CRAC de 1.500 €.

Ensuite, la construction de la nouvelle crèche pour un montant total de 1.910 € et subsidiée à hauteur de 976.475 € par la Région Wallonne.

Puis, des travaux d'aménagement de la structure d'aide pour demandeurs d'asile seront effectués au niveau de l'ensemble du premier étage pour accueillir dix personnes isolées et une famille.

Enfin, quatre logements d'insertion seront aménagés dans la cité Piérard, grâce au rachat pour un euro symbolique de deux blocs de logements pour les pensionnés à la société « Toit et Moi ».

## **Conclusion**

L'élaboration du budget 2013 de notre Centre Public d'Action Sociale a nécessité énormément de travail, énormément d'analyse et de réflexion sur le devenir de notre politique sociale locale, sur les enjeux auxquels nous devons faire face dans ce contexte de crise économique qui s'aggrave.

Avec des moyens de plus en plus restreints, nous devons assurer des missions croissantes.

Il appartient aujourd'hui à tous les CPAS d'assumer les décisions, parfois parfaitement justifiées, parfois nettement moins, qui sont prises à d'autres niveaux de pouvoirs.

Dans l'effort collectif qui doit être mené pour surmonter cette crise, les CPAS doivent prendre leur part, mais leur part juste en tenant compte de la nature de leur mission. Il est temps qu'une réflexion globale ait lieu et que des moyens suffisants nous soient assurés pour protéger les plus fragiles d'entre nous.

Mme FONCK remercie M.J.DONFUT pour cette présentation. Un débat a déjà eu lieu entre les conseillers au sein du Conseil du CPAS. Elle relèvera quelques points positifs tels que l'activation en matière d'emploi qui est une priorité, les articles 60...

Au-delà de l'aspect budgétaire, il est fondamental de ne pas laisser les gens livrés à eux-mêmes. C'est d'abord et avant tout l'intérêt et le soutien par rapport à ces personnes.

Autres points positifs, c'est la crèche, l'unité d'hébergement pour personnes désorientées.

Le second souci est la mise à mal de la politique des aînés. Le coût à charge des seniors qui sont dans les maisons de repos est augmenté de 5 % plus, l'indexation. Cela veut dire que la politique que l'on tente de faire voter ici est de 7 % de plus qu'en 2012. Elle rappelle qu'une personne sur quatre touche une pension de moins de 1 000 €.

M.WASELYNCK se déclare tout à fait d'accord avec Mme FONCK et ne votera pas ce point non plus.

M.DUFRASNE rappelle que l'Administration C. & le CPAS sont les plus grands employeurs de l'entité. Il cite un extrait de la DPG et pour lui, il faut tenir compte que la crise économique persiste à jouer un rôle négatif.

M.J.DONFUT fait remarquer que l'enveloppe globale du personnel du CPAS est en diminution de 60 000 € car, il y a effectivement des personnes dont les contrats CDD sont terminés, d'autres qui ont été licenciées pour certaines raisons comme cela arrive dans toutes les boîtes (personnes qui ne respectent pas les règles ou qui ne correspondent pas au profil souhaité).

On a pris beaucoup de CDD et la personne sait dès le départ qu'à un moment ou à un autre, cela s'arrêtera. Bon nombre de personnes liées au CDD ont été reconduites dans la mesure des possibilités du CPAS car, humainement, on leur doit bien cela. Mme FONCK n'a pas le monopole du cœur. Un CDD cela s'arrête à un moment. On a été déchiré et M.DONFUT a dû leur annoncer lui-même qu'on ne pouvait pas les prolonger. Pour quelles raisons ? Parce que ces personnes sont payées sur fonds propres. Il rappelle à Mme FONCK qu'elle a voté des lois au Fédéral et que dès lors, il faut les assumer.

Les recettes de transfert servent à payer les RIS, l'aide sociale directe, le fonds d'énergie mais cela ne sert pas à payer le personnel.

Au niveau des remarques formulées sur la politique des aînés, effectivement, le CPAS demande l'autorisation d'augmenter le prix du séjour de 7 % mais, il signale que tout cela a été étudié en tenant compte des revenus des résidents. De toute manière, lorsqu'une personne rencontre des difficultés financières, c'est le CPAS qui supplée donc il ne comprend pas l'interventions de Madame Fonck.

Mme FONCK précise que M.J.DONFUT a clairement reconnu les suppressions d'emplois. Un petit calcul rapide lui fait dire qu'une dizaine de personnes seront concernées. Celles-ci sont dans une situation où on les précipite et cela est contradictoire. La balance est d'ores et déjà en pertes d'emplois. Elle a souvent entendu le Président du PS dire, sans nous ce sera le bain de sang social. La grande théorie de + de 7 % que les personnes âgées vont devoir payer de leur poche, là aussi, elle persiste sur le peu de revenu que certaines d'entre elles obtiennent en fin de mois.

Monsieur le Bourgmestre relève que Mme FONCK s'est livrée à des calculs savants sur lesquels, il ne reviendra plus. Lui a une approche des chiffres beaucoup plus simple. Au niveau du personnel, le nombre d'agents occupés au CPAS a évolué de 120 en 2002 à 331, en 2013. Sur 10 ans, le nombre de personnes employées a presque triplé.

Au niveau du budget du CPAS, sur la même période entre 2002 et 2013, cela a aussi presque triplé.

Et, on ose dire que la politique sociale menée n'est pas à la hauteur ?!

On a préservé la contribution financière de nos concitoyens à la mise en œuvre et la consolidation de la politique sociale. En RW, la part par habitants au niveau de l'action sociale est de 1000 euros, soit le double de Frameries.

Pour ce qui est des 10 personnes licenciées, c'est pragmatique mais un CDD est de courte durée et il n'est pas possible de les garder. Chaque mois, la Commune met fin

à des CDD, +/- 30 personnes sont sous contrat PTP et ces contrats prennent fin après 2 ans.

Il conclut en précisant que c'est affligeant de refuser l'action sociale en votant contre le budget du CPAS.

M.WASELYNCK partage totalement l'avis du Cdh ; de nombreux points soulevés rejoignent notamment son programme pré électoral durant lequel, il en avait fait son cheval de bataille. Il votera contre le budget 2013 présenté par le CPAS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée par :

17 Voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

7 Voix « Contre », à savoir :

**DEBAISIEUX, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, VANOVERSCHELDE, WASELYNCK, DESPRETZ**

- approuve le budget 2013 du CPAS ;

La délibération requise est adoptée.

### **Académie de Musique – Chiffres de population au 31 janvier 2013**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

- d'acter les chiffres de population arrêtés au 31 janvier 2013 à l'académie de Musique sur base desquels s'effectuera le calcul de la dotation et des subsides de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014, à savoir :

<b>Elèves réguliers au 31/01/2013</b>	<b>Nombres d'élèves inscrits</b>	<b>Domaine de la Musique</b>	<b>Domaine des Arts de la parole et du théâtre</b>	<b>Total général</b>
De 5 à 11 ans		429	97	526
De 12 à 17 ans		120	52	172
18 ans et plus		110	46	156
<b>Totaux</b>	<b>783 élèves</b>	<b>659</b>	<b>195</b>	<b>854</b>

- soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

### **Académie de Musique – Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2013-2014**

L'Article 31 dernier alinéa du Décret du 6 juin 1994 relatif au statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel tel que modifié, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1 : d'acter les emplois vacants à l'Académie de Musique au 15 avril 2013, comme suit :

- Accompagnement : 6 périodes
- Chant : 4 périodes
- Diction – Déclamation : 13 périodes
- Formation musicale : 16 périodes
- Guitare : 10 périodes
- Piano : 50 périodes
- Violon : 2 périodes
- Violoncelle : 1 période

Article 2 : de présenter ce point lors de la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

## **Enseignement - Déclaration des emplois vacants – Année scolaire 2013-2014**

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 dernier alinéa, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel tel que modifié, stipule que : « le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés suivant les modalités fixées par les Commissions paritaires locales ».

L'article 32 du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, stipule que : « le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux maîtres de religion et professeurs de religion concernés suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2013-2014, à savoir :

- Primaire : 1 emploi temps plein + 4 périodes vacantes
- Maternel : 2 emplois temps plein + 4 périodes vacantes (d+) + 2 périodes vacantes en psychomotricité.
- Maîtres spéciaux :
  - Education physique : 2 périodes vacantes
  - 2<sup>ème</sup> langue : 4 périodes vacantes.

Maîtres de religion :

Article 1<sup>er</sup> : d'arrêter la liste des emplois vacants aux fonctions de maîtres de religion pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- Religion catholique : 10 périodes vacantes
- Religion islamique : 6 périodes vacantes
- Religion israélite : 2 périodes vacantes

Article 2 : de présenter ces points lors de la prochaine COPALOC.

Les délibérations requises sont adoptées.



## **Enseignement - Groupe scolaire de la Libération - Augmentation de cadre en maternel**

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11<sup>ème</sup> jour de classe après les vacances de carnaval, soit le lundi 4 mars 2013 ;

Mme Bériot Géraldine, directrice d'école f.f. du groupe scolaire de la Libération, a informé l'autorité communale qu'une augmentation de cadre peut être prévue à l'école de la Libération ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup>: de ratifier la délibération du Collège communal du 07 mars 2013 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel l'école de la Libération, à dater du 04 mars 2013 ;

Article 2: de maintenir cet emploi jusqu'au 28 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

## **Enseignement – Copaloc – Désignation des représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique**

Le Conseil communal du 25 février 2013 a fixé les délégations syndicales au sein de la Copaloc et Mr Jacques Brichaux, Président régional du Syndicat Libre de la Fonction Publique, a été désigné en qualité de membre effectif, sur proposition de l'intéressé.

Par son courrier, Mme Isabelle Wargnies, Présidente de la SLFP enseignement, communique au Pouvoir Organisateur les coordonnées des personnes habilitées à représenter le Syndicat Libre de la Fonction Publique au sein de la Copaloc, à savoir :

- Membre effectif : Mr Bolome Aurélien
- Membre suppléant : Mr Brichaux Jacques

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de fixer les représentants du SLFP au sein de la Copaloc comme suit :

- Membre effectif : Mr Bolome Aurélien
- Membre suppléant : Mr Brichaux Jacques.

La délibération requise est adoptée.

### Divers

#### **F.DESPRETZ : mesures prises par rapport au problème de l'école d'Eugies**

Mme van HOUT répond que la première mesure prise fut de rencontrer la Directrice et l'enseignante afin de connaître la situation exacte. Deuxièmement, tout a été pris très au sérieux fort heureusement sans conséquence grave. La conseillère en prévention-sécurité a été mandatée pour définir les mesures à prendre. Il faut savoir que les enfants doivent passer trois barrières pour être dehors.

L'enseignante gérait seule, 24 enfants ; aucune puéricultrice ne lui était attachée. Le jour de l'incident, celle-ci était occupée à langer un petit et les deux enfants lui ont demandé de pouvoir se rendre aux toilettes ce qu'elle a accepté.

Afin de pallier à ce type de situation, on a pu transférer une puéricultrice d'une autre implantation afin d'apporter l'aide requise à l'école maternelle d'Eugies. De sorte, lors des demandes des enfants, ceux-ci seront systématiquement accompagnés soit par l'enseignante maternelle ou la puéricultrice.

Concernant la permutation de la puéricultrice, il faut savoir que celle-ci était attachée à une école qui n'en présentait pas réellement le besoin et que ça date de septembre 2012.

#### **R.WASELYNCK : stock des déchets inertes – droit de fraissage – tonnage – a-t-on les bons tonnages**

L'intéressé annonce avoir reçu réponses aux questions soulevées mais s'étonne que le courrier porte la date du 11/12/2011.

M.le Bgm répond qu'en ce qui concerne l'aspect technique des demandes, il invite M.Waselynck à rencontrer le secrétaire communal et l'agent technique en chef afin d'obtenir les informations utiles.

### **R.WASELYNCK : sentier toujours pas grenillé**

M.Waselynck rappelle son intervention concernant l'état du sentier qui conduit à la crèche de la place Calmette à propos duquel aucun gravier n'a été déposé.

M.Draux répond que vu les conditions climatiques, il est impossible de travailler à la remise en état de l'endroit. Dès que la météo le permettra, on pourra procéder aux investigations utiles.

### **F.URBAIN : quid du service ecoteam – cela reste-t-il une priorité du Collège. Il souhaite obtenir des réponses à ses questions**

M.le Bgm répond qu'il posera les questions utiles.

### **Ph.DEBAISIEUX : Prix P.Cerami – on passe de 5 000 à 10 000 € pour l'organisation ? pour quel motif – Convention ?**

M.Debaisieux souhaite obtenir des explications quant au montant doublé relatif à l'organisation du prix Cerami. La question a été soulevée lors de la commission. A la lecture du pv du collège daté du 21 février 2013, on fait référence à ce dossier qui aurait pu être soumis au conseil de ce 25 mars afin de l'analyser.

M.le Bgm précise que l'organisateur a revu la tarification soit, 20 000 € au lieu de 10 000 € ; d'autre part, si l'évènement est couvert par la RTBF, 10 000 € supplémentaires doivent être engagés.

En matière de convention, on a chargé l'UVCW de s'en occuper. Interrogée à diverses reprises à ce propos, selon la personne que l'on a au bout du fil, la version diffère.

M.Debaisieux regrette qu'aujourd'hui, on paie 30 000 € pour une course et non 2 comme auparavant.

### **C.FONCK : Parc éolien – Incidences**

L'intéressée attire l'attention du Collège sur le fait que pour le 30 avril prochain, on sera amené à rendre un avis sur le cadre éolien. C'est un débat important qui touche les citoyens et il est impératif que les communes émettent un avis à ce propos dans l'intérêt des habitants.

Dès lors, pour le prochain Conseil, elle souhaite avoir un débat à ce propos.

M.Donfut répond qu'en effet, le débat est important mais toutes les communes ne sont pas concernées ; il y aurait lieu de s'informer au préalable car, il ne lui semble pas que Frameries soit concernée.

Mme FONCK insiste pour avoir un débat au prochain Conseil Communal.

M.le Bgm clôture le débat en invitant le service concerné à prendre les informations utiles afin d'être certain que Frameries soit concernée.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)**

Il s'agit de la séance du 25 février 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document n'ayant appelé aucune observation durant la présence séance, est adopté.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.